

7 mars 2006 : salariés, étudiants, lycéens, chômeurs tous ensemble contre le CPE ! Toutes et tous en grève

Contre le CPE, la journée de mobilisation interprofessionnelle du 7 février a déjà constitué une première riposte avec 400 000 manifestants dans les rues. ■ Toutes les organisations syndicales de salariés, étudiantes et lycéennes sont opposées au CPE. ■ Malgré cela, le gouvernement a accéléré le calendrier parlementaire et est passé en force. ■ La mobilisation de la jeunesse se poursuit. ■ Mais le CPE concerne tout le monde. ■ Le 7 mars, tous les syndicats appellent à une nouvelle journée de mobilisation. ■ Cette journée doit permettre la convergence de tous ceux qui refusent la précarisation généralisée que patronat et gouvernement veulent nous imposer. ■ Le 7 mars doit marquer un rapport de forces pour faire reculer le gouvernement et imposer le retrait du CPE. ■ La grève est nécessaire et les manifestations doivent être ce jour là massives dans tout le pays. ■

Les salariés ne sont pas des kleenex !

Le CPE s'inscrit dans la même logique que le CNE, adopté l'été dernier dans le cadre des ordonnances : le CNE concerne toutes les entreprises de moins de 20 salariés et permet de contourner le recrutement en CDI. Le CPE, lui, étend cette mesure à l'ensemble des entreprises de plus de vingt salariés pour les moins de 26 ans. Avec ces contrats, les employeurs peuvent licencier à tout moment et sans aucun motif. Au bout des deux ans, considérés officiellement comme période « de consolidation », le jeune pourra être licencié et le patron pourra en prendre un autre dans les mêmes conditions. Licencier quand bon leur semble : c'est ce que faisaient les patrons au 19e siècle ! C'est à cela qu'ils veulent nous faire revenir : ne les laissons pas faire !

Leur modernité, c'est un retour au XIXe siècle, quand les patrons pouvaient licencier en toute liberté !

Ils veulent des jeunes dociles

En risquant d'être licenciés à tout moment, sans raison, les salariés en CNE ou en CPE ne pourront jamais faire respecter leurs droits. Qui osera réclamer le paiement de ses heures supplémentaires ? Qui osera être malade ? Qui osera se syndiquer ou faire grève ? Quelle femme osera déclarer sa grossesse ou prendre des jours pour enfant malade, même si ces droits existent formellement ?

Ils veulent des immigrés sur mesure

Cette logique générale de démantèlement des droits sociaux et de précarisation des contrats

de travail est aussi contenue dans le projet de loi sur l'immigration (projet de loi Ceseda). Celui-ci, globalement, vise à fragiliser les immigrés et à restreindre encore leurs droits. en particulier en tant que salariés. Le gouvernement affiche sa volonté d'aller piller les capacités et talents des pays en développement. Ne serait « acceptable » que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Ce projet crée une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers dont la durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron. Inutile donc pour un travailleur étranger de vouloir faire respecter ses droits dans l'entreprise : le patron aura les moyens de le faire taire en le menaçant de le priver de son titre de séjour !

Ils veulent des salariés sans droits

Depuis des années, la précarité gagne du terrain : temps partiels, intérim, CDD, emplois jeunes,... Mais cela ne leur suffit pas ! Ils ont mis en place le CNE l'été dernier ; ils ont introduit l'apprentissage dès 14 ans, mettant ainsi en cause l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans ; ils ont ouvert la possibilité du travail de nuit à partir de 15 ans ; ils ont créé le contrat dernière embauche pour les Seniors... Ce qu'ils veulent, à terme, c'est faire la peau du CDI ; soyons sûrs que s'ils réussissent à imposer le CPE, ils instaureront ensuite un contrat unique, inspiré du CNE et du CPE, qui donnera tout pouvoir aux patrons pour licencier rapidement et sans motif !

Le Medef, avec à sa tête Laurence Parisot, veut des salariés avec le moins de droits possibles : le SMIC et la durée légale du temps de travail sont aussi dans le collimateur. Imposer

le retrait du CPE, c'est mettre un coup d'arrêt à leur volonté de mettre les salariés en situation de concurrence généralisée : c'est stopper le dumping social !

Non à la précarisation généralisée de nos vies

Les droits collectifs se sont construits par les luttes sociales pour sortir les salariés de leur situation de dépendance totale vis-à-vis de l'employeur, sortir de l'insécurité sociale généralisée qui existait avant l'existence du Code du travail, avant les obligations légales des employeurs et avant les conventions collectives. C'est à cela qu'ils veulent revenir.

Ils y sont largement encouragés par le gouvernement qui prévoit l'exonération totale des cotisations patronales pour ces emplois !

De vrais droits pour toutes et tous

Au contraire, le droit à un travail et le droit à un revenu doivent être reconnus à tous quelque soient les aléas de la vie. Le droit à l'emploi stable, qualifié et bien payé, doit devenir une réalité pour toutes et tous. La précarité ne résout pas le problème du chômage : elle l'amplifie et conduit de plus en plus de salariés à des situations de pauvreté.

Les profits des entreprises continuent de grimper : il faut donc réorienter la richesse produite vers des garanties collectives plus fortes, la résorption de la précarité dans le secteur privé comme dans le secteur public, des mesures économiques sociales incitant à la création d'emplois et à la satisfaction des besoins de tous.

Paris le 22 février 2006

C'est tout cela qui est cause dans le CPE : c'est pour cela que nous devons obtenir son retrait. C'est pour cela que la mobilisation générale s'impose.

Le 7 mars : toutes et tous en grève !

Le 7 mars toutes et tous dans la rue !

Imposons le retrait du CPE et du CNE !